



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET : Projet de déménagement du Royaume d'Apamée en septembre 2023 et réservation de 8 berceaux à la crèche privée « Les Minipouces »		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : 70 Titulaires présents : 43 Suppléants présents : 4 Procurations : 14	Pour : 50 Contre : 8 Abstentions : 3	2022-DL-127

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

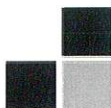
MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES – M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPIY – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J.-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – P. QUINTANILHA - X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
Michèle BARDOU à Pauline QUINTANILHA
Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
Géraldine PONS à Michel LABEUR
Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
Denis PRAS à Philippe CALLEJA
Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL – Geneviève LELEU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle que par la délibération n°2022-DL-075 le Conseil de communauté a validé le 2 juin dernier la diminution du nombre d'agrèments (de 34 à 20) de la crèche collective « *Au Royaume d'Apamée* » pour le mois de septembre 2022. En parallèle, 10 places ont été réservées par marché public à la crèche privée « *Les Minipouces* » de Pamiers pour une période de 1 an.

L'objectif de cette diminution est d'anticiper le déménagement de la crèche à l'été 2023. Pour rappel ce déménagement est lié aux travaux de déconstruction de grande ampleur dès septembre 2023 sur l'ensemble du bâtiment de l'ancien hôpital, rue de la maternité, en vue de la construction de logements seniors. La durée des travaux est estimée à 2 ans et demi.

Pour les services de la Petite Enfance situés dans le bâtiment 3 rue de la maternité : le service administratif et financier, la ludothèque, la crèche familiale de Pamiers et la crèche collective « *Au Royaume d'Apamée* », les déménagements s'organiseront en plusieurs phases.

Les projections de déménagements dans de nouveaux bâtiments pour fin 2025 - début 2026 :

- La ludothèque est programmée dans l'îlot Sainte Claire au centre-ville de Pamiers,
- La crèche familiale de Pamiers et la crèche collective « *Au Royaume d'Apamée* » (30 agrèments) sont étudiées dans le projet porté par ALOGEA, rue Eugène DUPRAT.

Pour l'année 2023 (été au plus tard en septembre), l'organisation des différents services, dans le bâtiment rue de la maternité, pourrait être la suivante :

- La ludothèque sera installée en rez-de-chaussée ;
- La crèche familiale de Pamiers restera au 1^{er} étage ;
- Le Service administratif et financier, actuellement au rez-de-chaussée devra déménager au 2^{ème} étage ;
- La crèche collective Au Royaume d'Apamée ne peut poursuivre l'accueil des enfants sur le site actuel, les nuisances causées par les travaux seront trop importantes (démolition, bruit, poussière, difficultés d'accès au parking et au bâtiment).

Pour cette crèche des solutions ont été recherchées, discutées avec les partenaires financeurs et chiffrées : répartir les agrèments sur les autres crèches collectives (appartenant à la CCPAP et privées), déménagement dans des locaux de type modulaires, créer une nouvelle crèche, etc...

Un compromis a été validé par nos partenaires la CAF et la PMI afin de conserver l'offre d'accueil sur le territoire de la CCPAP. : **la création d'une micro crèche de 12 agrèments** (la crèche collective « *Au Royaume d'Apamée* » passerait de 20 à 12 places).

Pour compléter l'offre d'accueil à Pamiers, **il est proposé de réserver 8 places supplémentaires à la crèche privée « *Les Minipouces* ».**

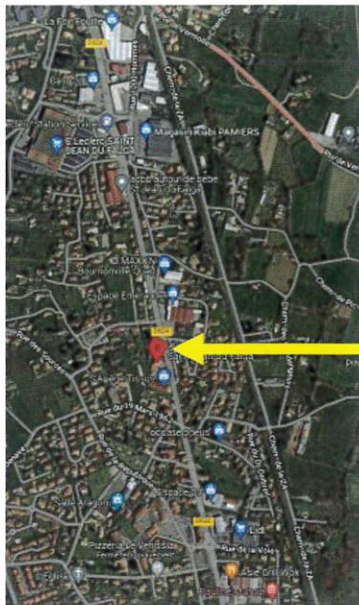
Un local sur la commune de Saint-Jean-du-Falga, ancien bâtiment de sport salle Equilibre, 52 Bis Avenue des Pyrénées, a été visité. Il est proposé au Conseil d'y installer la micro crèche de 12 places.

Ce local nécessite un aménagement intérieur dont le montant des travaux s'élèverait à **environ 80 000 € HT (en cours de chiffrage)** et une location mensuelle de **1920 € TTC (loyer) + provisions sur charges de 190,80€ (taxe foncière et entretien des espaces extérieurs) = 2 110,80 € / mois.**

(Par trimestre : 5 760€ loyer + 572,40€ taxe foncière et entretien extérieurs)

Prise d'effet du bail 01/12/2022 (à préciser)





Plan non contractuel en cours de finalisation :



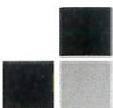
Monsieur le Président précise que La Caisse d'Allocations Familiales peut soutenir financièrement, à hauteur de 80%, le coût d'investissement des travaux d'aménagement intérieur.

L'ensemble du mobilier (intérieur et extérieur) et la cuisine peuvent également être récupérés pour les installer dans ce nouveau bâtiment.

Le propriétaire s'engage à réaliser les travaux de gros œuvre et d'aménagement d'un jardin.

Cette proposition permettrait également de transférer le personnel actuel de la crèche sur cette structure.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver ce projet afin de réserver le bâtiment, de lancer les consultations pour les travaux et de solliciter officiellement auprès des financeurs la CAF, le Conseil Départemental et éventuellement la Région, les financements nécessaires au projet. Mais aussi et surtout afin d'organiser, auprès des familles, l'accueil des enfants pour le mois de septembre 2023.



Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées ;
Vu la délibération n°2022-DL-075 de la CCPAP en date du 2 juin 2022 portant sur la diminution du nombre d'agrément (de 34 à 20) de la crèche collective « Au Royaume d'Apamée » en 2022 et sur la réservation de 10 berceaux à la crèche privée « Les Minipouces » ;
Vu l'avis du Comité technique en date du 1^{er} septembre 2022 ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : approuve le projet de déménagement du multi accueil « Au Royaume d'Apamée » tout en diminuant la capacité de 8 places (de 20 à 12 agréments) afin de créer une micro-crèche sur la commune de Saint-Jean-du-Falga.

Article 2 : autorise la poursuite du partenariat avec la crèche privée « Les Minipouces » de Pamiers pour 8 places supplémentaires à l'été 2023.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Secrétaire de séance




Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président




Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 4-10-2022

